



« Quelques bons réflexes en direction de nos seniors »

<p><i>Ne jamais laisser entrer un inconnu sans avoir la certitude de ses intentions</i></p>	<p><i>Démarchage ou visite à domicile : proposition de services de type « prestation de désinfection sanitaire, démoussage de toit »..</i></p>
<p><i>Vérifier les justificatifs professionnels. Dans le doute, refermer sa porte à clé et composer le 17 ou votre mairie</i></p>	<p><i>Les policiers ou gendarmes travaillent toujours en uniforme, à deux au moins et possèdent une carte professionnelle (format d'une carte bleue). Les commerçants et artisans doivent pouvoir présenter une carte attestant de leur inscription au registre du commerce ou des sociétés (avec n° officiel d'enregistrement). Les associations ou bénévoles doivent pouvoir présenter un justificatif de mission.</i></p>
<p><i>Entourez-vous du conseil d'une tierce personne pour toute démarche à domicile (vente, devis pour travaux, prestation, vente de calendriers ...) ou avant toute signature et engagement</i></p>	<p><i>N'hésitez pas à solliciter les conseils de vos amis, de votre famille votre aide à domicile, infirmière, assistante sociale, élus, voisins,..</i></p>
<p><i>En tout état de cause, ne jamais rien payer sous quelque forme que ce soit</i></p>	<p><i>Toute prestation doit être accompagnée d'un devis ou d'une facture et d'un récépissé de paiement. Privilégiez les règlements par chèques.</i></p>
<p><i>Si la personne entre dans votre domicile, restez vigilant : ne la laissez pas seule, accompagnez-la</i></p>	<p><i>Attentions aux diversions. Restez présent en permanence, même devant l'insistance de la personne.</i></p>
<p><i>Si vous êtes témoin d'un événement inhabituel dans la rue ou chez le voisinage, ayez le réflexe du 17 numéro de la gendarmerie 24h/24</i></p>	<p><i>N'hésitez pas à signaler au 17 ou au maire la présence de personnes inconnues à des heures inhabituelles. N'intervenez pas et n'agissez jamais seul. Se montrer à distance suffit souvent à dissuader les personnes mal intentionnées.</i></p>
<p><i>Si vous êtes démarché par téléphone ou internet pour des offres commerciales diverses (abonnements avantageux, rencontres, prestations de service..)</i></p>	<p><i>Les escroqueries par internet se multiplient et les auteurs sont très imaginatifs (vente de médicaments miracles etc). Refusez toute proposition alléchante ou insistante. Attention aux sites de rencontre par internet qui sont utilisés par les escrocs pour soutirer de grosses sommes d'argent (attentions aux demandes de virement western-union) en laissant espoir d'une rencontre durable... Ne donnez jamais vos codes secrets (internet – carte bleue etc). Vérifiez pour toute transaction que vous êtes bien sur un site sécurisé (https en début de l'adresse sur le navigateur) Dans le doute, appelez une personne de confiance. Si vous êtes victime d'une escroquerie, signalez le immédiatement et déposez une plainte.</i></p>

De manière générale, en cas de doute ou d'incertitude, appelez un membre de votre famille, un voisin ou faites le 17.